MRC Coaticook

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 27 novembre 2019, un PROJET de règlement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) en vertu de l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), soit le :

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-25.3

Règlement modifiant le règlement n° 6-25 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

Ce règlement a pour but de modifier le périmètre urbain du territoire de la Municipalité de Compton notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 417690 rendue le 28 janvier 2018et de corriger certaines incohérences et erreurs cléricales soulevées dans le cadre de l'exercice de concordance des outils d'urbanisme des municipalités locales au nouveau schéma.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil de la MRC de Coaticook, tiendra une assemblée publique de consultation à cet effet, le **15 janvier 2020 à 10h00**, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook, située au 294, Saint-Jacques Nord, Coaticook, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le Préfet expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 28 novembre 2019.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière